

FORMULAIRE DE REQUÊTE EN EXONÉRATION

(art. 529 -10 et R. 49 -14 du code de procédure pénale)

Contravention numéro :

Je soussigné(e) _____

conteste l'infraction commise, avec le véhicule immatriculé _____ faisant l'objet de la contravention qui vient de m'être adressée pour le motif suivant (cochez la case correspondante 1,2 ou 3 ci-dessous et renseignez les mentions obligatoires):

- 1** Mon véhicule a été volé détruit avant que l'infraction ne soit constatée. Je joins à ma requête le récépissé de dépôt de plainte ou la copie du récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule, établi conformément aux dispositions de l'article R.322-9 du code de la route. Ce n'était pas mon véhicule . J'ai déposé plainte parce que je présume que mon numéro d'immatriculation a été utilisé par une autre personne (délit d'usurpation de plaques d'immatriculation prévu par l'article L 317-4-1 du code de la route). Je joins à ma requête un récépissé du dépôt de plainte.
De ce fait, je n'adresse ni paiement, ni consignation.

- 2** J'avais prêté mon véhicule à la personne suivante, qui le conduisait ou était susceptible de le conduire lorsque la contravention a été constatée:

(*) NOM : _____ (*) Prénom : _____
 Epouse : _____ (*) Sexe : M F
 (*) Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____
 (*) Adresse : _____
 (*) Code Postal : _____ (*) Ville : _____
 (*) Titulaire du permis de conduire (*) n° : _____
(Joindre une photocopie de ce permis de conduire si possible)
 Délivré le ____ / ____ / ____ par (Préfecture) _____

Je suis averti(e) que toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1500 € d'amende (article R.49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

De ce fait, je n'adresse ni paiement, ni consignation.

- 3** Autre motif ou absence des justificatifs ou des documents demandés. Dans ces cas, j'expose sur papier libre les raisons de ma contestation ou de l'absence de renseignements ou documents demandés ci-dessus. Je dois obligatoirement :

- a) Utiliser la carte de consignation pour m'acquitter d'une consignation de _____ euros, égale au montant de l'amende forfaitaire. Cette consignation n'est toutefois pas assimilable au paiement de l'amende forfaitaire et n'entraîne pas de retrait de points de mon permis de conduire.
 b) Adresser le présent formulaire de requête en exonération accompagné du document justifiant le paiement de la consignation (attestation du comptable du Trésor public, photocopie de la carte de consignation munie du timbre amende ou photocopie du chèque) dans les 45 jours qui suivent la date d'envoi de l'avis de contravention.

(*) Mentions obligatoires.

A _____ le _____

Ce formulaire et le document justificatif du paiement# doivent, dans tous les cas, être adressés PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION, dans les 45 jours qui suivent la date d'envoi de l'avis de contravention à :

Signature obligatoire



CARTE DE CONSIGNATION

Immatriculation Dépt. Date de la Contravention

Montant de la consignation : _____ €

N° d'avis de contravention

Clé

Paiement : Voir instructions au dos

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier

Coller ici la partie à conserver du timbre amende

Si vous ne souhaitez pas payer par chèque, collez à cet emplacement la partie à envoyer du timbre amende (pas de timbre fiscal)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Vous êtes informé(e) que votre requête en exonération sera transmise à l'officier du ministère public qui vérifiera si les conditions de recevabilité sont remplies. Si ce n'est pas le cas, vous recevrez un avis d'amende forfaitaire majorée. Si votre requête est recevable, l'officier du ministère public examinera son bien fondé et décidera, soit de classer sans suite la contravention, soit de vous poursuivre devant la juridiction de proximité.
- En cas de classement sans suite de la contravention, vous en serez informé(e). Si vous avez acquitté une consignation, vous pourrez en demander le remboursement au comptable du trésor public.
- En cas de poursuite, si la juridiction de proximité vous déclare coupable de la contravention, vous serez condamné(e) à une amende, dont le montant sera au moins supérieur de 10% au montant de l'amende forfaitaire(†) - (si une consignation a été versée elle sera déduite), et si cette contravention emporte retrait de points (voir le tableau ci-dessous), le nombre de points correspondant sera retiré de votre permis de conduire.
- En cas de condamnation, le juge pourra également prononcer à votre rencontre, si elles sont encourues (voir le tableau ci-dessous), les peines complémentaires de suspension de permis de conduire, d'interdiction de conduire certains véhicules pour une durée maximum de 3 ans et l'obligation d'effectuer à vos frais un stage de sensibilisation à la sécurité routière.
- En tout état de cause, si vous n'établissez pas l'existence d'un vol ou de tout autre élément de force majeure, ou si vous ne fournissez pas tous les éléments permettant d'identifier l'auteur véritable de la contravention, ou si vous n'apportez pas tous les éléments permettant d'établir que vous n'êtes pas l'auteur de cette contravention, le juge devra vous déclarer pécuniairement redevable du paiement de l'amende encourue en application des dispositions de l'article L.121-3 du code de la route.
- En cas de décision de relaxe et s'il n'est pas fait application des dispositions de l'article L.121-3 du code de la route, vous pourrez demander le remboursement de la consignation, si elle a été acquittée, au comptable du trésor public.

ATTENTION , la requête en exonération sera irrecevable :

■ si ce formulaire n'est pas complété avec :

- dans le cas **1**, le récépissé de dépôt de plainte pour vol ou usurpation des plaques d'immatriculation, ou la copie du récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule,
- dans le cas **2**, tous les renseignements précédés d'un astérisque (*),
- dans le cas **3**, l'attestation de paiement de la consignation, l'exposé sur papier libre des raisons de la contestation ou de l'absence des renseignements et des documents demandés,

■ Et s'il n'est pas envoyé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,

En conséquence, vous recevrez l'avis de paiement de l'amende forfaitaire majorée et s'il y a lieu, le nombre de points correspondant à la contravention sera retiré de votre permis de conduire.

Avant d'expédier le présent document à l'adresse indiquée au recto, il vous est conseillé de conserver une photocopie de ce formulaire de requête en exonération ainsi que de l'ensemble des documents que vous aurez envoyés.

Nature de la contravention	Amende forfaitaire	Amende forfaitaire majorée (1)	Amende pouvant être prononcée par le juge (2) (†)	Autres peines pouvant être prononcées (2)	Nombre de point(s) retiré(s) du permis de conduire (3)
Dépassement de moins de 20 Km/h , lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 Km/h	68 €	180 €	de 74,80 € à 450 €		1
Autre dépassement de moins de 20 Km/h	135 €	375 €	de 148,50 € à 750 €		1
Dépassement compris entre 20 et moins de 30 km/h				2	
Dépassement compris entre 30 et moins de 40 km/h				3	
Dépassement compris entre 40 et moins de 50 km/h				4	
Non-respect des signalisations imposant l'arrêt du véhicule				4	
Non-respect des distances de sécurité				Suspension du permis pendant 3 ans	3
Non-respect de l'usage des voies réservées à certaines catégories de véhicules.					0

(1) Si la requête en exonération est irrecevable.

(2) Si la juridiction de proximité est saisie à la suite de votre requête.

(3) En cas de paiement de l'amende forfaitaire, d'émission du titre exécutoire d'amende forfaitaire majorée, d'exécution d'une composition pénale ou de condamnation par un juge.



En cas de contestation, dans le cadre du cas 3, vous devez vous acquitter préalablement du montant de la consignation indiqué au recto.

- **Par chèque.** Etablissez un chèque libellé en euros(€) à l'ordre du **Trésor public** et expédiez-le avec la présente carte de consignation, dans une enveloppe affranchie à l'adresse indiquée au recto, sans agrafe ni trombone.
- **Par timbre amende.** Collez la partie à envoyer du timbre amende sur l'emplacement réservé au recto de la présente carte de consignation et expédiez celle-ci dans une enveloppe affranchie à l'adresse indiquée au recto.